

LA DEMANDE DE L'URGENCE D'UN PLAN CONTRE ALZHEIMER ÉMANANT DES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX FAMILLES

DE M. JAMAL IKAZBAN

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ,

ET À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE DE LA FAMILLE

Mme la présidente.- La ministre Cécile Jodogne répondra à l'interpellation.

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Actuellement, il n'y a pas de Plan Alzheimer prévu spécifiquement en Région de Bruxelles-Capitale. Cependant, comme vous le savez, la Commission communautaire française soutient plusieurs associations ayant pour but l'aide aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, ainsi qu'à leurs proches, et ce depuis de nombreuses années. Cette aide peut être directe ou indirecte, via la formation et l'information des professionnels du secteur de la santé.

Concernant l'aspect social, il est particulièrement essentiel de soutenir les personnes atteintes de la maladie à leur domicile. Nous souhaitons développer de façon significative les dispositifs qui renforcent le maintien à domicile dans de bonnes conditions. C'est l'un des points de la déclaration de politique générale.

Il faut en effet permettre aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer d'obtenir un accompagnement adapté aux situations concrètes. C'est entre autres pour cela que ma collègue Céline Fremault a décidé en 2015 d'augmenter le budget global destiné aux aides familiales. Il est également essentiel de créer encore davantage de lien entre les services d'aide à domicile et les services de soins à domicile.

Nous sommes intimement convaincues que c'est avec une vision globale du maintien à domicile bruxellois que l'on pourra garantir aux bénéficiaires des services de qualité.

Concernant mes compétences en matière de Santé, la Commission communautaire française subventionne deux associations dans le cadre des budgets d'initiatives. Je citerai d'abord Alzheimer Belgique, qui propose une permanence téléphonique 24 heures sur 24, des ateliers de psychomotricité relationnelle, d'art-thérapie et de réminiscence sous la forme de cafés-souvenirs, des groupes de parole pour les aidants et des séances d'ergothérapie à domicile permettant d'évaluer et d'adapter les lieux aux besoins des patients, mais aussi de stimuler leurs compétences. Cette asbl s'adresse également aux professionnels en leur dispensant des formations.

L'autre association est Baluchon Alzheimer. Le « baluchonnage » a pour but de fournir aux aidants familiaux des périodes de répit tout en permettant le maintien du patient dans son environnement habituel. Être responsable d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer représente une lourde charge et il est essentiel de soutenir les aidants en leur offrant de tels répits. Le « baluchonneur » vient les remplacer à domicile pendant une période donnée. Il emporte dans son « baluchon » tout ce qui est nécessaire pour s'occuper de la personne durant ce laps de temps.

Voilà donc les soutiens spécifiques apportés par la Commission communautaire française dans le cadre de cette maladie de plus en plus répandue.

Au niveau des entités fédérées (Région wallonne, Commission communautaire française, Commission communautaire commune), la concertation s'organise depuis le début de la législature. La maladie d'Alzheimer étant, comme votre question destinée à ma collègue et à moi-même le rappelle, une problématique passerelle entre le social et la santé, la concertation est indispensable également au niveau des autres entités fédérées.

Malheureusement, depuis le début de la législature, il n'y a plus eu de conférence interministérielle social-santé, qui aurait

pu accroître la concertation avec le fédéral. Par contre, la conférence interministérielle de la santé publique organise un groupe de travail consacré au Plan maladies chroniques, qui inclut la maladie d'Alzheimer.

Le projet de la ligue Alzheimer Belgique intitulé Memorepair est soutenu financièrement par la Loterie nationale et la Fondation Roi Baudouin. Il ne nécessite donc pas l'intervention de la Commission communautaire française. Néanmoins, celui-ci bénéficiera d'un apport accru en visibilité que je développerai plus loin.

Je tiens également à rappeler que la Commission communautaire française soutient chaque année le projet Psychodem, pour lequel 25.000 euros ont été octroyés dans les budgets de l'action sociale en 2015. Cette subvention permet notamment de soutenir les Alzheimer cafés. Ce sont des lieux de rencontre indépendants de toute institution médicalisée, où l'accent est mis sur la convivialité. On s'y réunit autour d'une boisson, d'un gâteau, de chocolats, pour poser des questions concrètes sur la vie de tous les jours avec Alzheimer, et discuter de façon informelle. Il s'agit de briser le tabou et la solitude qui vont souvent de pair avec la maladie. C'est l'un des objectifs principaux de cette activité.

Ce projet permet non seulement de soutenir les personnes démentes, mais également les aidants proches, qui ont l'occasion de se rencontrer et de discuter de leurs expériences respectives. Il s'agit là d'un élément essentiel : combattre l'isolement et partager autour d'un même combat.

Vous avez également fait allusion à la journée Alzheimer Café Day, à laquelle je n'ai malheureusement pas pu assister personnellement. Plusieurs membres de mon cabinet étaient néanmoins présents et ont assuré la Ligue Alzheimer de notre soutien. Nous portons toute notre attention aux différents projets à venir.

Nous nous sommes notamment engagés à relayer constamment, via différents médias, dont internet, les informations prodiguées par la Ligue Alzheimer, ainsi que toutes les initiatives qu'elle prend, concernant notamment le projet de site www.memorepair.be. Le but est de valoriser toutes ces initiatives et de leur assurer ainsi une plus large diffusion.

Il va de soi que je resterai attentive aux besoins exprimés par les associations actives dans ce domaine et que je continuerai à étudier les demandes et suggestions formulées par celles-ci à l'avenir. Il en va de même pour ma collègue Mme Fremault.